**Pourquoi privilégier le Contrat de fleurissement ?**

**Un autre mode de contact avec les entreprises**

* En ayant un contact direct avec le responsable de l’établissement vous argumentez sur l’action elle-même
* L’affichette de remerciement montre le caractère généreux de l’entreprise, son engagement humanitaire
* Nous créons un lien de fidélité en livrant pendant 3 semaines

**Une présentation différente de notre action**

* La présence des fleurs est plus attrayante qu’une simple affiche
* Les tracts sont à la disposition des visiteurs ou clients

**Une meilleure rentabilité**

* Chaque tulipe vendue par ce moyen apporte une recette d’environ 1 € (la même tulipe vendue en bouquet à la porte des centres commerciaux rapporte 0,40 € pour le même prix de revient)

**Une mobilisation moindre des bénévoles**

* La prospection peut commencer en janvier et durer jusqu’à fin mars, avec un effectif réduit
* Les livraisons ont lieu généralement en début de semaine, libérant ainsi les week-ends consacrés à la collecte en magasin
* Les livraisons peuvent être prises en charge par une équipe dédiée ou par le signataire du contrat.

**L’extension aux particuliers**

Pour compenser la perte de clientèle parmi les commerces et entreprises, en raison du contexte, l’offre a été étendu aux particuliers (vos voisins, vos amis), avec un tarif et des conditions adaptées.

**Important :**

* Ne vous dispersez pas, pensez à la livraison, signez des contrats
	+ Proches de votre domicile si vous livrez vous même
	+ Dans une zone réduite où les livraisons pourront être groupées

Dans tous les cas il est possible de procéder aux livraisons par une équipe dédiée, elles auront lieu en début de semaine pour les entreprises et plus probablement en fin de semaine pour les particuliers

Notez bien sur le contrat les conditions de livraison *(Adresse exacte, nom et coordonnées de la personne à contacter, jour et heure de livraison)* n’oubliez pas l’adresse mail qui nous permet de rester en contact avec le souscripteur…)

Pourquoi privilégier le contrat